



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## fonctionnement

Question orale n° 1545

### Texte de la question

M. Gilles Artigues attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les prochaines suppressions de trois postes de police nationale sur la ville de Saint-Etienne, dont deux sont situés sur sa circonscription aux quartiers du Soleil et de la Terrasse et des réductions d'horaires du bureau de police du quartier de Terrenoire. La mise en place de cette réorganisation est entrée en action au début du mois de mars dernier, réorganisation qui se justifierait par un manque d'effectif (trente fonctionnaires sur la circonscription stéphanoise, de l'aveu même des syndicats de police). Ces postes de police de proximité seront, certes, remplacés par des brigades d'intervention, ce qui peut être considéré comme une réelle avancée par contre, sur des sites sensibles comme le Soleil et Montchovet, il lui semble impératif que les fermetures soient opérées de façon progressive afin de ne pas déstabiliser ces quartiers et de garantir aux résidents la sécurité et la tranquillité à laquelle ils ont droit. Il semblerait qu'il y ait une incohérence entre le discours tenu par l'État et les réalités du terrain qui nécessitent une présence rapprochée des forces de police sur des secteurs difficiles. Il lui demande ses intentions à ce sujet.

### Texte de la réponse

#### SUPPRESSION DE POSTES DE POLICE NATIONALE A SAINT-ÉTIENNE

**M. le président.** La parole est à M. Gilles Artigues, pour exposer sa question, n° 1545, relative à la suppression de postes de police nationale à Saint-Étienne.

**M. Gilles Artigues.** Monsieur le ministre délégué à l'aménagement du territoire, je souhaite appeler votre attention sur la fermeture programmée de trois bureaux de police dans la ville de Saint-Étienne, dont je suis l'élu, dans les quartiers de Montchovet, de la Terrasse et du Soleil, fermeture à laquelle s'ajoute, pour le dernier, une importante réduction d'horaires. Cette réorganisation serait due à un manque d'effectifs, que les syndicats de police évaluent à trente fonctionnaires.

Si je m'étais réjoui, lors de la discussion du budget de son ministère, de l'annonce par Nicolas Sarkozy de l'arrivée à Saint-Étienne d'une brigade de la police aux frontières, je partage aujourd'hui l'inquiétude des habitants, qui voient s'éloigner les bureaux de la police nationale. Dans le quartier

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QOSD1545>

du Soleil, par exemple, si le bureau de police n'enregistrait que peu de plaintes directement liées à son secteur géographique, la présence de fonctionnaires de police contribuait à sécuriser le quartier, notamment la place Garibaldi, qui en est le coeur.

Je vous demande donc de reporter cette fermeture jusqu'à l'installation attendue d'une brigade de gendarmerie, qui, si elle ne rendrait pas les mêmes services à la population, assurerait une présence régionale.

Quant à la disparition du bureau de police de Montchovet, installé dans un immeuble voué à la démolition, elle m'apparaît quelque peu prématurée à l'heure où l'installation d'un centre hospitalier privé contribue à revaloriser ce quartier, réputé difficile au sens de la politique de la ville. La transformation définitive du quartier n'étant pas achevée, il serait bon de différer la fermeture du bureau de police.

Monsieur le ministre, j'attends de vous des réponses à mes questions sur l'implantation de la police dans ma ville de Saint-Étienne, ce qui vous permettra de préciser votre politique en matière de police de proximité.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.

**M. Christian Estrosi, ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, la circonscription de police de Saint-Étienne, qui compte 226 959 habitants, se compose des communes de Saint-Étienne, Roche la Molière, Saint-Genest-Lerpt, Saint-Jean-Bonnefonds, Saint-Priest-en-Jarez, La Talaudière et Villars. Sa dotation en personnel, conforme à l'effectif de référence pour ce type de structure, s'établissait au 1er mars 2006 à 528 fonctionnaires, assistés de 64 adjoints de sécurité.

Une restructuration de ses implantations immobilières déconcentrées a été effectuée pour rationaliser ses modes d'organisation et de fonctionnement, avec le souci de privilégier la présence des policiers sur la voie publique, et dans l'esprit de la loi d'orientation et de programmation sur la sécurité intérieure, qui a redéfini l'organisation de la police. Je me souviens, pour avoir été rapporteur de ce projet de loi, que les orateurs de votre groupe, Christophe Lagarde et Nicolas Perruchot, avaient rejoint le ministre de l'intérieur sur la nécessité d'avoir plus de policiers dans la rue et moins dans les commissariats. Comme vous le savez, pour maintenir un commissariat ouvert, il faut multiplier les effectifs par trois, du fait notamment des 35 heures, si l'on veut assurer une présence suffisante au sein du commissariat et faire face aux interventions à l'extérieur. Les débats de la LOPSI ont fait apparaître qu'il valait mieux utiliser les effectifs de police sur la voie publique plutôt que de les maintenir dans les commissariats, où ils enregistrent souvent très peu de plaintes. Une réorganisation s'imposait.

En février dernier, cette réorganisation s'est traduite par un redécoupage en quatre divisions : la division Ouest, avec un commissariat de secteur situé à Roche la Molière, ouvert au public du lundi au samedi de 8 heures à 21 heures 15, fonctionnant avec 21 gradés et gardiens de la paix, un administratif et trois adjoints de sécurité ; la division Sud, avec quatre structures placées sous la responsabilité d'un officier : un commissariat de secteur intégré dans l'hôtel de police, ouvert du lundi au vendredi de 8 heures à 19 heures, avec huit gradés et gardiens de la paix et un fonctionnaire administratif ; un commissariat de secteur - La Cotonne - ouvert du mardi au vendredi de 14 heures à 22 heures, le lundi de 9 heures à 17 heures et le samedi de 10 heures à 19 heures, avec 14 gradés et gardiens de la paix assistés de 12 adjoints de sécurité ; un point de contact de police de proximité à Terrenoire, ouvert du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 16 heures 30, qui fonctionne avec un gardien de la paix et un adjoint de sécurité, et un point de contact de police de proximité à Bellevue, ouvert les lundi, mardi et jeudi de 9 heures 30 à 16 heures 30, avec également un gardien de la paix et un adjoint de sécurité ; la division Nord, avec deux structures : un commissariat de secteur à Bergson, ouvert du lundi au vendredi de 9 heures à 18 heures et le samedi de 8 heures à midi et de

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QOSD1545>

14 heures à 18 heures, composé de six gradés et gardiens de la paix et d'un fonctionnaire administratif, et un commissariat de secteur à Montreynaud, ouvert du mardi au vendredi de 14 heures à 22 heures, le lundi de 9 heures à 17 heures et le samedi de 10 heures à 19 heures, avec un effectif de 13 gradés et gardiens de la paix assistés de sept adjoints de sécurité.

Je vous donne acte du fait que les commissariats de secteur des quartiers Terrasse, Soleil et Montchovet ont été fermés, les deux premiers étant intégrés dans la division Nord, le dernier dans la division Sud. L'installation d'une gendarmerie, à laquelle vous faites allusion, n'est cependant pas destinée à pallier cette fermeture : il s'agit de la construction d'une nouvelle caserne pour l'ensemble des unités de gendarmerie stationnées à Saint-Étienne. C'est un programme lourd, qui ne sera pas achevé à court terme. En outre, les unités de gendarmerie n'ont pas de responsabilités locales et n'ont pas vocation à se substituer à la police nationale, qui reste seule compétente dans cette circonscription.

Je tiens surtout à vous assurer, monsieur le député, que la réorganisation de l'implantation des locaux dans la circonscription de Saint-Étienne n'est aucunement due à un manque d'effectifs. Tout au contraire, elle s'intègre dans la recherche d'un meilleur emploi des policiers dans la lutte contre l'insécurité. En effet, la lutte contre l'insécurité ne se résume pas à un continual renforcement des effectifs. Une plus grande adaptation, sur le terrain, de la présence des forces de l'ordre à la réalité de la délinquance représente un gage d'efficacité.

À cet égard, vous pouvez d'ailleurs constater la diversité des horaires d'ouverture des différentes structures dans le souci de faire face, au mieux des intérêts des citoyens, aux fluctuations de la délinquance locale suivant les jours de la semaine. On a fait en sorte, par exemple, que des commissariats soient ouverts lorsque d'autres sont fermés afin qu'il y ait toujours une réponse appropriée.

La nouvelle organisation mise en place à Saint-Étienne permettra sans nul doute d'améliorer encore la lutte contre la criminalité, dans cette circonscription où, en 2005, a été relevée une baisse de 3,21 % des faits de délinquance, alors que les infractions de voie publique, pour leur part, ont régressé de près de 6 % : 5,93 % exactement.

Voilà, monsieur le député, ce que je souhaitais vous répondre au nom du ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

## Données clés

- Auteur : [M. Gilles Artigues](#)
- Circonscription : Loire (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française
- Type de question : Question orale
- Numéro de la question : 1545
- Rubrique : Police
- Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire
- Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

## Date(s) clée(s)

- Question publiée le : 4 avril 2006, page 3484
- Réponse publiée le : 5 avril 2006, page 2401
- La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 avril 2006